

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Septembre 2019

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU – Marie BAUD - Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD - Maryse MICHALAK – Esther VACHOUX – Pierre MORETTI -Marjorie BOISIER–DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET.
Absents excusés : Mr. Vincent MOREAU (pouvoir à Marjorie Boisier-Duverney) – Mme Jannick GRANIER (pouvoir à Marc Bleteau) – Mr. Jacky DURET
Absente: Mme Sonia TAGLIOLI

- 1) Intervention de Mme Chloé CHABERT, chargée d'études Zones Humides - ASTERS, concernant la présentation du futur Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, notamment les actions prévues qui seront soumises à délibération ultérieurement.
- 2) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 Juillet 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 3) La responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service doivent être distinctes de celles du service de distribution d'eau potable. La Commune souhaite donc d'une part confier au Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe (SRB) la petite maintenance des poteaux recensés sur son territoire et d'autre part que le SRB effectue des mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux incendie au regard de la réglementation en vigueur. Le conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le SRB permettant ainsi de faire appel à ces services.
- 4) Le conseil valide les devis suivant : remplacement rail salle des fêtes : 2 260.80€ttc (Somann2) - réalisation d'un petit mur de soutènement en gabions en amont du cimetière (dans le cadre du nouveau columbarium) : 7 020.00 €ttc (Ent. Maulet) – réparation armoire froide salle des fêtes : 646.10 €ttc ((Horis services) et prendre bonne note des factures suivantes : fleurissement de la commune + prix concours : 1 404.40 € (A.P.E.) – vérifications réglementaires : 3 892.37 € ttc (Bureau Véritas) – Aspirateur à eau : 672.40€ttc (Ets. Chavanel) – Tapis de motricité pour école maternelle suite aux dégâts des eaux (pluviales et cumulus) : 1 467.60 €ttc (Planet Caoutchouc) – Interventions pour curage canalisations : 1 138.56 €ttc (Sas Thermozy) – réparation alarmes incendie : 740.035 €ttc (Ent. Brutelec).
- 5) Infos : à partir du 2 septembre 2019, une ligne régulière Proxim iTi ARBUSIGNY----ANNEMASSE est ouverte. Les contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » et « Vuache-Champagne-Genevois » ont été signés.
Vu l'évènement « la nuit est belle », extinction de l'éclairage public des communes du Grand Genève la nuit du 26 septembre 2019 ; la commune d'ARBUSIGNY participera à cet évènement en effet l'éclairage public sera éteint en totalité sur tout le territoire pendant la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 septembre. Inauguration de l'atelier maintenance des trains du Léman Expresse le 27/09. Congrès des maires ruraux à Ayze le 28/09. Comice agricole à Bonneville les 28 et 29/09.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et
Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Serge JACQUEMOUD

Maire
Régine REMILLON